

## Constitution des jurys pour l'appel à projets Embellir Paris.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu Communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture, à Paris : d'innombrables richesses en partage de la Maire de Paris devant le Conseil de Paris du 2 mai 2018 ;

Vu le règlement de l'appel à projets Embellir Paris rendu public le 9 novembre 2018 ;

### Arrête :

**Article premier.** - Un jury est créé afin de proposer à la Ville de Paris les lauréats et vice lauréats pour chacun des sites concernés par l'appel à projet Embellir Paris.

**Art. 2.** - Le jury est composé pour chaque site de la manière suivante :

2.1 - Six personnalités qualifiées (dont le nombre peut être porté à huit pour les sites où des représentants de propriétaires, bailleurs ou usagers, Adjoint-e-s à la Maire concerné-e-s sont présents) appartenant à la présente liste :

- Bénédicte ALLIOT, Directrice de la Cité Internationale des Arts ;
- Patrick BONGERS, Directeur de la Galerie Louis Carré, membre du Comité des Galeries d'Art ;
- Odile BURLURAU, Conservatrice du Patrimoine au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, membre de la CAEP ;
- Aude CARTIER, Directrice de la Maison des Arts, Centre d'Art Contemporain de Malakoff, Présidente de TRAM ;
- Stéphane CORREARD, Critique d'art, fondateur de Galeristes ;
- Isabelle DAËRON, designer ;
- Sophie DUPLAIX, Conservatrice en chef des Collections contemporaines, Musée national d'art moderne, Centre Pompidou ;
- Alexia FABRE, Conservatrice en chef du Mac Val ;
- Jean-Louis FRECHIN, Fondateur de l'entreprise Nodesign, parrain de Faire Design ;
- Valérie GUILLAUME, Directrice du Musée Carnavalet, membre de la CAEP ;
- Sandra HEGUEDUS, Fondatrice de la fondation Samart ;
- Alexandre LABASSE, Directeur Général du Pavillon de l'Arsenal ;
- Pascale LAPALUD, Présidente de Genre et Ville, urbaniste, designer ;
- Anita MOLINERO, Artiste, sculpture, plasticienne ;
- Julien PANSU, Pavillon de l'Arsenal ;
- François QUINTIN, Directeur Délégué de Lafayette Anticipations - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette ;
- Annie-Claude RUESCAS, Provisoire de l'école Estienne, Présidente du Réseau des Ecoles en Arts appliqués parisiennes ;
- Alphonse SARTHOUT, designer ;
- Françoise SEINCE, Directrice des Ateliers de Paris ;
- Emmanuel TIBLOUX, Directeur de l'ENSAD ;
- Nathalie VIOT, Directrice de la Fondation d'Entreprise Martell ;
- Marie VILLETTE Directrice Générale de l'EPPGHV, La Villette ;

- Hugo VITRANI, Commissaire au Palais de Tokyo, membre de la Commission du Centre National des Arts Plastiques ;
- Elisa YAVCHITZ, Directrice Générale Les Canaux.

2.2 - Six membres de droit de la Ville ou leur représentant :

- Christophe GIRARD, Adjoint à la Maire chargé de la Culture ;
- Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire chargé de l'Urbanisme, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité ;
- Claire GERMAIN, Directrice des Affaires Culturelles, (membre de la CAEP) ;
- Laurence GIRARD, Secrétaire Générale Adjointe ;
- David GODEVAIS, Conseiller de la Maire (membre de la CAEP) ;
- Michèle ZAOUI, Conseillère de la Maire.

2.3 - Deux titulaires de la carte citoyenne tirés au sort :

2.4 - Pour chaque site :

Quatre personnalités de l'arrondissement (désignées, outre lui-même, par le Maire de l'arrondissement) :

- le Maire d'arrondissement ou son représentant ;
- un élu du Conseil Municipal d'arrondissement choisi par le Maire d'arrondissement ;
- deux représentants des instances de démocratie locale et/ou de la vie associative et culturelle, selon la liste par site ci-dessous.

Lorsqu'un site concerne deux arrondissements les arrondissements désignent chacun leurs représentants.

1er arrondissement :

- Emmanuel CADALGUES, Baptiste BOUSSARD, Benoît REPESSE, Hélène d'ALANÇON.

2e arrondissement :

- Jacques BOUTAULT, Olivia HICKS, Bertrand RICHARD, Michaël MOUILLERON, Chloé JOLY.

3e arrondissement :

- Gauthier CARRON-THIBAUT, Benoite LARDY, François RICHE, Karine BARGALY.

4e arrondissement :

- Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Alain GENEL, Gérard SIMONET.

5e arrondissement :

- Pierre CASANOVA, Lyne COHEN-SOLAL, Micheline MARCOU, Mona TEITGEN LEGENDRE.

6e arrondissement :

- Jean-Pierre LECOQ, Olivier PASSELECQ, Emmanuel PIERRAT, Monique MOUROUX.
- 8e arrondissement :
- Vincent BALADI, André TILLOY, Florence CHIAVASSA, Madeleine SULTAN.

10e arrondissement :

- Eric ALGRAIN, Sylvain RAIFAUD, Elfie COMIN, Pierre COULOGNER.

11e arrondissement :

- François VAUGLIN, Martine DEBIEUVRE, Annie FEUILLADE-BRETTE, Marie Andrée DESIDERI-PERSON.

12e arrondissement :

- Catherine BARRATI-ELBAZ, Richard BOUIGUE, Jeanne DALLOT, Valérie BONNARD.

13e arrondissement :

- Jérôme COUMET, Philippe MOINE, Catherine TEISSANDIER, Nicole BAUDRY.

14e arrondissement :

- Carine PETIT, Mélanie TOLONNY, Isabelle GALAND, Michèle WEBER.

15e arrondissement :

- Claire de CLERMONT TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Ozlem ORAKCI, Pierre Gérard BAZILLOU.

16e arrondissement :

- Michèle ASSOULINE, David ALPHAND, Souad SOULIMANI, Catherine WITASSE.17e arrondissement :  
- Geoffroy BOULARD, Olga JOHNSON, Souad HASSANI, Philippe NOURY.

18e arrondissement :

- Eric LEJOINDRE, Carine ROLLAND, Jean Michel METAYER, Vincent PRIEUR.19e arrondissement :  
- François DAGNAUD, Eric THEBAULT, Christine BOULANGER, Julien de CASABIANCA.

20e arrondissement :

- Frédérique CALANDRA, Nathalie MAQUOI, Evelyne PAUCHARD, Emmanuel ORIOL.

Site place Jean Ferrat :

- François VAUGLIN, Martine DEBIEUVRE, Frédérique CALANDRA, Nathalie MAQUOI, Tanith NOBLE, Michel VION, Emmanuel ORIOL, Evelyne PAUCHARD.

Site Promenade urbaine :

- Eric ALGRAIN, Sylvain RAIFAUD, Eric LEJOINDRE, Carine ROLLAND, Elfie COMIN, Pierre COULOGNER, Marie-Line TASSIUS, Mireille QUEHEN.

2.5 - Le cas échéant :

- un représentant du propriétaire foncier (bailleur, Université, APHP) ;
- un représentant des occupants du bâtiment adjacent (locataires logements, usager hôpital ou université, conservatoire) ;
- le ou les Adjoint·e à la Maire de Paris dont la délégation est concernée par le site.

**Art. 3.** - Chaque séance de site est présidée par un·e Adjoint·e à la Maire de Paris.

**Art. 4.** - Pour chaque séance au moins un membre de la Commission de l'Art dans l'espace public sera présent.

**Art. 5.** - L'ensemble des jurys se réunira les 18, 19 et 20 mars à l'Hôtel de Ville et au Pavillon de l'Arsenal.

**Art. 6.** - Chaque séance du jury se décompose de la façon suivante :

- présentation du site ;
- présentation des projets reçus (types de projets et de porteurs, nombre, difficultés techniques...) puis des projets proposés à la sélection ;
- tour de table, chaque membre du jury s'exprimant en particulier sur les projets qui lui paraissent répondre le mieux aux critères de sélection ;
- échange ;
- vote.

**Art. 7.** - Modalités de vote :

- à l'issue de l'échange, chaque projet est énoncé, les membres du jury se prononçant à main levée pour le projet qu'ils souhaitent voir lauréat ;
- le lauréat est désigné à la majorité absolue (le Président du jury ayant voix prépondérante en cas d'égalité). A défaut, un second tour de vote à la majorité relative est organisé sur la même modalité ;
- puis vote identique pour désigner un vice lauréat à la majorité relative ;
- certains sites où le nombre de projets est particulièrement important peuvent désigner 3 projets ;
- formalisation des réserves ou recommandations en vue du procès-verbal.

**Art. 8.** - Compte-rendu des travaux du jury :

- le jury dresse un procès-verbal dans lequel sont mentionnées les voix obtenues pour chaque vote ;
- le PV détaille également les réserves éventuelles relatives à chaque projet.

**Art. 9.** - Validation des propositions du jury par la Ville de Paris :

L'appel à projets Embellir Paris fera l'objet d'une délibération au Conseil de Paris. Cette délibération désignera les lauréats et vice lauréats pour chaque site.

**Art. 10.** - Indépendance des membres du jury et confidentialité :

- les membres votants du jury ne peuvent se trouver dans une situation d'intérêt vis-à-vis des candidats, personnes morales ou physiques, concernant les projets sur lesquels ils sont appelés à se prononcer. Tout membre du jury qui aurait un lien, tenant à la vie personnelle ou aux activités professionnelles, avec un porteur de projet, devra s'abstenir de participer à la sélection pour ledit site ;
- les documents fournis par les candidats et les documents transmis par l'équipe Embellir Paris ne peuvent être utilisés que dans le cadre des travaux du jury et ne sont pas communicables à des tiers. Les membres du jury sont tenus à la confidentialité des résultats jusqu'à leur annonce officielle par la Ville de Paris.

**Art. 11.** - Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

**Art. 12.** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 1er mars 2019  
Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris  
Aurélie ROBINEAU-ISRAËL